



SNUDI FO 13

Syndicat National Unifié des Directeurs,
Instituteurs, professeur des écoles, psyEN
et AESH du 1er degré
des Bouches du Rhône

FORCE OUVRIERE



7 mai 2024

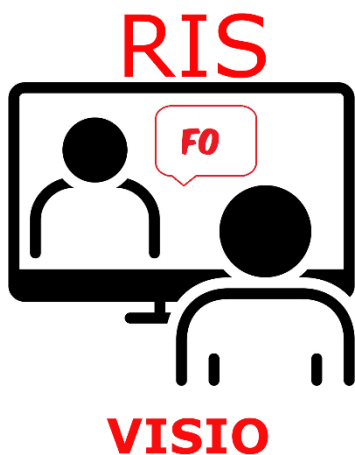
*Après les groupes de niveaux, le démantèlement
de l'enseignement spécialisé, la "réforme" des
concours de recrutement ou de la voie pro...
le ministre Guerini veut exploser le statut de la
fonction publique !*

Le gouvernement veut tout liquider !



Face à l'ampleur des attaques, quelle riposte ?

Le SNUDI FO 13 vous invite à venir vous informer, établir les revendications et les moyens nécessaires à mettre en oeuvre pour les défendre lors de la RIS visio du 3ème trimestre



MERCREDI 15 MAI
à partir de 9h30

[Lien de connexion ZOOM](#)
ID de réunion : 82129085649
Code secret : 111813

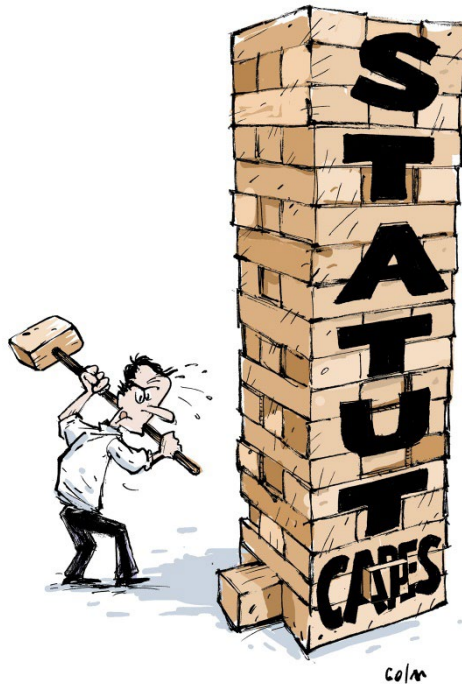
Pas d'inscription nécessaire auprès du syndicat !

Il suffit de se connecter à l'heure du début de la réunion, soit en cliquant sur le lien direct (ouverture automatique de l'application ZOOM depuis un ordinateur), soit en téléchargeant gratuitement [l'application ZOOM](#) sur votre tablette ou smartphone. Il suffit alors de rentrer l'ID et le MDP de connexion.

[Téléchargez votre attestation](#) pour participer à cette RIS et envoyez là à votre IEN après l'avoir complétée et enregistrée, 48h max avant la réunion que vous souhaitez remplacer.

Si la RIS est programmée le jour où vous avez déjà une réunion institutionnelle, il faut envoyer le formulaire 48h avant à votre IEN

ALERTE : Le ministre Guérini veut exploser le statut de la fonction publique !



Le ministre de la Transformation et de la Fonction publiques Guérini soumettra dans les prochains mois un **projet de loi « pour l'efficacité de la fonction publique »** à l'Assemblée nationale. Il s'agit de supprimer les catégories A, B et C, d'instaurer le salaire au mérite et de « *lever le tabou des licenciements* ».

C'est une attaque sans précédent qui se profile.

Tous les fonctionnaires sont attaqués, mais aussi les usagers des services publics.

L'heure est à la mobilisation pour exiger :

- **Retrait du projet Guérini !**
- **Défense de la fonction publique et de son statut !**
- **Ne touchez pas au statut !**

Suppression des catégories A, B et C

Dès 2022, Macron dénonçait ce qu'il appelait les « *rigidités* » du système des catégories A, B et C. Le projet de loi met un terme à ces « *rigidités* ». Il faut en finir avec l'existence des corps et des cadres d'emplois « *définis par le seul niveau théorique de diplôme et de recrutement, quel que soit le métier exercé* ».

Il s'agit donc de remettre en cause le recrutement par concours, sur la base d'un diplôme reconnu, qui fonde la qualification de l'agent. Une qualification

qui ne peut aujourd'hui être remise en cause par l'employeur, pas plus que le niveau de sa rémunération.

Le salaire au mérite

Avec la fin du statut, plus d'augmentation de salaire garantie puisque le projet propose de supprimer la progression de la rémunération automatique à l'ancienneté et de la remplacer par la rémunération au mérite.

Les règles inscrites dans le statut général des fonctionnaires « *permettent de les rémunérer suivant des critères objectifs : la reconnaissance des qualifications et l'évolution de la rémunération au cours de la carrière.*

Le projet Guérini consiste à supprimer ces règles et permettre que la rémunération soit laissée à l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique et des employeurs publics. Ce n'est rien d'autre que le salaire à la tête du client ! » (extrait du communiqué de la FGF « [Réforme Guérini : du salaire au mérite au licenciement, l'arbitraire sur toute la ligne !](#) »)

Cette mesure permettrait de réduire la masse salariale en baissant les salaires et d'organiser la division entre agents dans les services. Pour en comprendre l'origine, il faut faire le lien avec les **annonces de 20 milliards de réduction budgétaire pour 2024 et de 20 autres milliards pour 2025** faites par Bruno Le Maire.

« Lever le tabou des licenciements »

Cette mesure ne figure pas dans le projet de loi, mais Guérini a annoncé après coup, dans un [entretien au Parisien](#), vouloir simplifier et développer les licenciements pour insuffisance professionnelle, c'est-à-dire le licenciement sans faute avérée de la part de l'agent public.

Il s'agit de faciliter un licenciement qui ne dépendrait que de l'appréciation subjective de l'autorité hiérarchique.

Le Gouvernement veut instituer une relation de travail dans laquelle les fonctionnaires devraient être à la botte de la hiérarchie pour espérer être rémunérés correctement et ne pas être mis à la porte.

Concrètement, dans le 1^{er} degré mais comme dans toute la Fonction Publique il existe aujourd'hui des sanctions disciplinaires dans le cadre de Commissions Administratives Paritaires Disciplinaires dans lesquelles siègent les syndicats. Lors de ces commissions, dans le 1^{er} degré, c'est à la DSDEN de prouver l'insuffisance professionnelle. Il doit donc prouver que les dysfonctionnements viennent de la manière de servir du collègue, et non de déficiences dans les moyens accordés à l'école publique. **Mais si la décision de licencier un enseignant devient la prérogative de l'IEN, alors c'est par centaines que les collègues pourront être licenciés !**

Pour FO Fonction publique, cette réforme est inacceptable !

FO Fonction publique va réunir ses instances très prochainement pour préparer la riposte et s'engage dès maintenant à tout mettre en œuvre pour faire échec à cette réforme.

Pour le SNUDI FO 13, il n'y a pas une minute à perdre. Il faut se préparer. Il faut agir tout de suite, il faut informer !

Tous les fonctionnaires sont concernés !

L'heure est à la mobilisation pour exiger :

- **le retrait du projet Guérini !**
- **le défense de la fonction publique et de son statut !**
- **ne touchez pas au statut !**

En savoir +

Du salaire au mérite au licenciement, l'arbitraire sur toute la ligne !

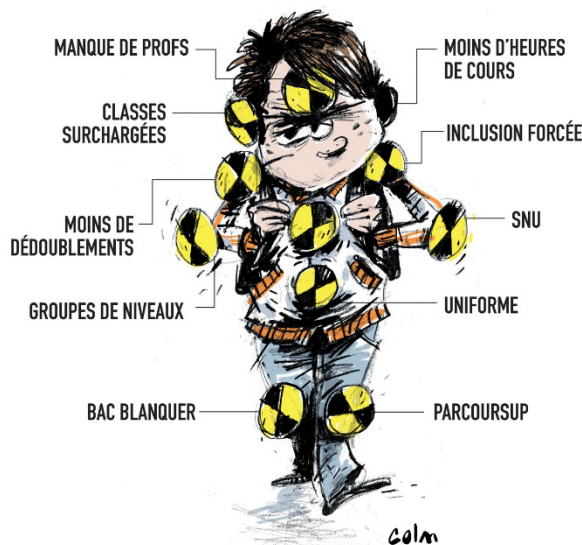
[Communiqué FO fonction publique du 10 avril](#)

Projet de loi Fonction publique ou contre la Fonction publique ?!!!

[Communiqué FO fonction publique du 9 avril](#)

"Choc des savoirs" : Personne ne veut des groupes de niveaux !

CHOC DES SAVOIRS



Malgré les périodes de vacances zonées, la mobilisation pour obtenir les moyens nécessaires à la réussite des élèves (postes), l'augmentation des salaires et contre le "choc des savoirs", engagée depuis le mois de janvier, se poursuit dans tous les départements.

Les personnels restent déterminés !

Le 1er degré est également concerné : mission pacte pour aller donner des cours de maths et de français en collège, en particulier dans les groupes "faibles", détachement de PE en collèges, constitution des groupes de niveaux des élèves de fin de CM2 lors des Conseils Ecoles-Collège, labellisation des manuels, nouveaux programmes...

En savoir +

[\[Dossier spécial du SNUDI FO\]](#)

L'unité sur la revendication d'abrogation de l'arrêté du 15 mars 2024 et de la note de service du 18 mars 2024 instaurant les groupes de niveau est nécessaire : abandon de toutes les mesures du "Choc des savoirs" !

FO- CGT et SUD appellent à une grève nationale le 14 mai.

[\[Lire l'appel\]](#)

Intention de grève à transmettre avant samedi 11 mai 23h59

Manifestation unitaire avec les parents d'élèves le samedi 25 mai

[\[Lire l'appel\]](#)

Le gouvernement renonce à récupérer les heures allouées aux enseignements

Dans le cadre de la réduction des crédits de 700 millions d'euros à l'Education nationale, le ministère avait demandé aux rectorats de reprendre les budgets correspondants aux Heures Supplémentaires (HSE) et Indemnités pour Missions Supplémentaires (IMP) non consommées dans les établissements du Secondaire. Des personnels engagés dans des projets se voyaient donc contraints de les abandonner du jour au lendemain... ou de travailler gratuitement jusqu'à la fin de l'année !

Craignant la colère et l'explosion, le ministère annonce deux jours après que ces moyens sont conservés jusqu'à la fin de l'année !

[\[Lire la suite\]](#)

Stigmatiser, soumettre, réprimer !

Lors de son discours à Viry-Châtillon, Gabriel Attal a annoncé une "concertation" sur "le respect de l'autorité au sein de notre jeunesse". La ministre Belloubet l'a lancée ce vendredi 3 mai. Elle entend faire participer syndicats, associations de parents, élus à des échanges sur 3 questions :

- le respect à l'école
- l'autorité de l'école et de ses personnels
- la sérénité et la sécurité des élèves et des personnels à l'école

Une parodie de concertation dont les conclusions ont déjà été annoncées par le Premier Ministre le 18 avril puis repris le 3 mai lors d'une conférence :

- obliger les élèves à se lever à l'arrivée du professeur,
- faire participer les élèves aux tâches communes,
- installer des commissions éducatives en école primaire,
- obliger les élèves en collèges REP+ de rester 10h dans l'établissement
- une perte de points aux examens pour les élèves perturbateurs et une mention particulière dans Parcoursup...

L'objectif est bien d'accentuer la pression sur la jeunesse, sur l'Ecole publique et ses personnels pour mettre tout le monde au pas... à l'image de ce qui se passe dans les universités !

[\[Lire à ce sujet le communiqué FO du 7 mai\]](#)

FO refuse de participer à cette mascarade visant à dégager le gouvernement de ses responsabilités. Ces mesures ne doivent pas voir le jour ! Organisons-nous pour les bloquer !

[\[Communiqué FO du 5 mai\]](#)



C'est le bon moment pour adhérer au SNUDI FO 13 !

Plus que jamais, nous vous appelons à se regrouper pour s'informer, se défendre, s'organiser. Plus nous serons nombreux, plus nous aurons de forces

pour défendre nos droits individuels et collectifs face à cette entreprise de destruction de l'Ecole de la République.

**Le syndicat ne peut pas le faire sans la solidarité de ses adhérents
Sans syndiqués, pas de syndicat ! Sans syndicat, plus de droits !**

Téléchargez le bulletin 2024

***Vous pouvez adhérer pour toute l'année civile
2024 en programmant vos virements, chèques,
prélèvements automatiques !***

***Vous recevrez un reçu fiscal en janvier 2025 pour déduire
66% de la cotisation versée de vos impôts 2024.***



Vieille Bourse du travail
Place Léon Jouhaux
CS 20540 13232 Marseille Cedex 01
Tél : 04.91.00.34.22 / 07.62.54.13.13
email : contact@snudifo13.org

